

Les rémunérations

Salaire brut annuel en équivalent temps plein annualisé des personnels titulaires du secteur public en France métropolitaine

- **Les personnels enseignants :**

Dans le premier degré : **31 280 €** (dont 5,0 % de primes)

Dans le second degré : **39 200 €** (dont 14,6 % de primes)

Ensemble des enseignants : **35 400 €** (dont 10,6 % de primes)

- **Les personnels non enseignants :**

Personnels de catégorie A : **46 670 €** (dont 17,0 % de primes)

Personnels de catégorie B : **29 660 €** (dont 17,4 % de primes)

Personnels de catégorie C : **22 300 €** (dont 13,0 % de primes)

Ensemble des non-enseignants : **34 900 €** (dont 16,3 % de primes)

Méthodologie

Champ, sources, concepts

Ce chapitre prend en compte les rémunérations reçues en 2011 par les agents titulaires ou stagiaires du ministère de l'éducation nationale et les enseignants du secteur privé occupant des postes dont la rémunération principale relève du budget du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement privé sous contrat, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte). Les postes rémunérés sur le budget des établissements publics nationaux sont donc exclus du champ.

Les données sont issues du **système d'information sur les agents des services publics** (Siasp), produit par l'Insee. Il recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Siasp est alimenté par les fichiers mensuels de paye de l'État pour la majorité des agents relevant de la fonction publique d'État (FPE) et par les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour ceux relevant de la fonction publique territoriale (FPT), de la fonction publique hospitalière (FPH) et d'une partie de la FPE.

Cette source repose sur les concepts de « poste », agrégeant des périodes d'un salarié sur un même lieu de travail. La rémunération correspondante agrège toutes les périodes du poste, qu'elles soient « actives », telles que les activités à temps partiel, à temps complet ou les congés maladie ordinaire, ou qu'elles soient « inactives », comme les rappels, les indemnités chômage ou les congés longue maladie. L'équivalent temps plein annuel est pour sa part calculé sur les périodes actives.

Un travail d'appariement a été effectué afin de faire correspondre les corps-grade du MEN avec ceux de la nouvelle nomenclature des emplois (NNE). Il n'a cependant pas permis de classer les non-titulaires, pour lesquels les grades de la NNE ne sont pas forcément renseignés. Les personnels non titulaires ne sont donc pas pris en compte dans ce chapitre.

Les rémunérations sont présentées ici en équivalent temps plein annualisé et sont uniquement calculées sur les postes principaux annuels (poste le plus rémunérateur parmi les postes actifs non annexes d'un salarié, cf. « Définitions »).

Avertissement :

Ce champ diffère de celui de la DGAFP. En effet, ses chiffres sont calculés uniquement sur les personnels à temps complet, sur tous les postes (et non pas uniquement sur les postes principaux annuels), pour tous les ministères (y compris pour les enseignants), et sur les budgets des ministères et des établissements publics nationaux. De plus, leur classement des personnels est effectué selon la PCS remplie.

Définitions

Les **rémunérations en équivalent temps plein annualisé** : les rémunérations sont prises en compte au prorata du volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet sur l'année. Par exemple, un salarié qui a travaillé à temps plein pendant six mois et un salarié ayant travaillé toute l'année à mi-temps compteront chacun pour 0,5 EQTP. S'ils ont perçu pour cette activité une rémunération de 20 000 €, leur rémunération par EQTP est de 40 000 €. De même, un salarié ayant travaillé durant six mois à 80 % et ayant perçu pour cet emploi 10 000 € compte pour 0,4 EQTP (= 80 % x 6/12), rémunéré 25 000 € (= 10 000/0,4) par EQTP annuel.

Un **poste est actif et non annexe** s'il donne lieu à une rémunération d'activité et si le volume de travail ou la rémunération associée sont suffisants.

Le **poste principal annuel** est le poste actif non annexe pour lequel le salaire net est le plus élevé.

Le **traitement indiciaire brut** (TIB) est le traitement avant tout complément et retenue, obtenu en multipliant l'indice majoré par la valeur du point.

Le **salaire brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut l'indemnité de résidence (IR), le supplément familial de traitement (SFT), ainsi que toutes les primes et indemnités diverses, comme par exemple la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et les heures supplémentaires. Certaines primes sont spécifiques à l'éducation nationale telles que l'indemnité de suivi et d'orientation scolaire des enseignants du second degré, les primes ZEP, l'indemnité de directeur d'école du premier degré, etc.

Le **salaire brut hors primes** est composé du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence (IR) et du supplément familial de traitement (SFT).

Les **primes** contiennent les primes, les heures supplémentaires et les indemnités, excepté le SFT et l'IR.

Le **salaire net** (ou net de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

1. Les rémunérations des personnels titulaires du MEN en France métropolitaine

Le salaire moyen des personnels titulaires du ministère de l'éducation nationale est égal à 35 360 € brut annuel (soit 2 950 € brut par mois) et à 29 590 € net annuel (soit 2 470 € net par mois) [Tableau 1]. Le salaire net par mois est en moyenne de 1 560 € pour les personnels de catégorie C et de 2 070 € pour les personnels de catégorie B. Il s'élève à 2 520 € pour les personnels de catégorie A.

Le salaire brut hors primes, principalement composé du traitement indiciaire brut, déterminé par l'échelon, le grade et le corps statutaire des agents, constitue en moyenne 88,7 % du salaire brut. Les primes constituent 10,6 % du salaire brut des enseignants et 16,3 % de celui des non-enseignants.

Tableau 1 – Rémunérations des personnels titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011

		Salaire brut		Part moyenne des primes dans le salaire brut (en %)	Salaire net			
		Moyenne	dont primes Moyenne		Moyenne	Médiane	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)
Non-enseignants	Total	34 923	5 692	16,3	29 297	25 585	17 211	48 226
Enseignants	Total	35 425	3 746	10,6	29 635	28 057	22 338	38 912
Total	Catégorie A	36 168	4 022	11,1	30 263	28 357	22 454	40 165
	Catégorie B	29 699	4 385	14,8	24 853	24 542	20 645	29 185
	Catégorie C	22 299	2 889	13,0	18 743	18 202	16 216	21 705
	Total	35 361	3 993	11,3	29 592	27 862	21 702	39 655

Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

Dans ce chapitre, les personnels enseignants sont regroupés par corps, les personnels ASS et ITRF sont classés en fonction de leurs catégories statutaires et les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO), tous de catégorie A, sont présentés par filière.

1.1. Les rémunérations des personnels enseignants

Tableau 2 – Rémunérations des personnels enseignants titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011

			Salaire brut		Part moyenne des primes dans le salaire brut (en %)	Salaire net				Ratio salaire net moyen hommes/femmes
			Moyenne	dont primes Moyenne		Moyenne	Médiane	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	
Enseignement du premier degré	Instituteurs	Total	29 835	1 869	6,3	24 780	24 405	21 330	28 175	1,04
		Moins de 30 ans	25 990	1 673	6,4	21 699	21 491	19 904	23 670	1,01
		Entre 30 et 50 ans	30 548	1 448	4,7	25 487	25 191	21 905	29 331	1,04
	Professeurs des écoles	Plus de 50 ans	36 441	1 852	5,1	30 376	29 525	26 132	35 679	1,06
		Total	31 317	1 561	5,0	26 124	25 611	21 547	31 209	1,08
		Moins de 30 ans	25 990	1 673	6,4	21 699	21 491	19 904	23 670	1,01
	Total	Entre 30 et 50 ans	30 520	1 453	4,8	25 460	25 154	21 884	29 304	1,04
		Plus de 50 ans	36 241	1 868	5,2	30 207	29 369	25 928	35 586	1,06
		Total	31 283	1 568	5,0	26 093	25 566	21 541	31 150	1,08
Enseignement du second degré	Adjoints et chargés d'enseignement	Total	40 166	3 724	9,3	33 510	33 723	28 027	37 484	1,03
		Moins de 30 ans	37 027	7 703	20,8	31 255	30 605	24 511	37 827	1,06
	Agrégés	Entre 30 et 50 ans	47 468	8 781	18,5	40 004	39 039	31 904	48 850	1,06
		Plus de 50 ans	57 164	8 425	14,7	47 920	47 033	40 207	56 485	1,03
		Total	50 009	8 608	17,2	42 066	41 322	31 987	52 573	1,06
	Certifiés et professeurs d'EPS	Moins de 30 ans	28 701	4 533	15,8	24 104	24 045	20 391	27 582	1,02
		Entre 30 et 50 ans	35 192	5 101	14,5	29 512	28 984	24 394	35 210	1,05
		Plus de 50 ans	43 547	4 866	11,2	36 330	36 538	29 571	42 307	1,03
	Total	Total	36 776	4 989	13,6	30 795	29 918	24 076	38 933	1,05
		Entre 30 et 50 ans	40 018	4 885	12,2	33 485	33 429	29 862	37 262	0,99
		Plus de 50 ans	43 338	4 521	10,4	36 141	35 653	32 739	39 890	1,02
	Professeurs d'enseignement général des collèges	Total	43 243	4 531	10,5	36 065	35 594	32 590	39 812	1,02
		Total	81 470	29 016	35,6	69 854	69 540	55 068	84 628	1,09
		Moins de 30 ans	29 675	5 339	18,0	24 981	24 741	20 664	29 226	1,04
	Professeurs de chaire supérieure	Entre 30 et 50 ans	35 979	5 861	16,3	30 219	29 706	24 829	36 093	1,03
		Plus de 50 ans	44 134	5 488	12,4	36 848	37 039	29 846	42 941	1,03
		Total	38 468	5 720	14,9	32 239	31 402	25 217	40 156	1,03
	Professeurs des Lycées Professionnels	Moins de 30 ans	29 599	4 907	16,6	24 878	24 384	20 511	29 140	1,03
		Entre 30 et 50 ans	37 068	5 781	15,6	31 124	29 893	24 714	38 844	1,06
Plus de 50 ans		46 186	5 834	12,6	38 598	37 640	30 169	47 419	1,06	
Total		39 201	5 732	14,6	32 863	31 351	24 599	42 162	1,07	
Total	35 425	3 746	10,6	29 635	28 057	22 338	38 912	1,13		

Remarque : les instituteurs, les adjoints et chargés d'enseignement et les PEGC, corps en extinction, ne sont pas décomposés par classe d'âge car ils sont peu nombreux, de même que les professeurs de chaire supérieure.
Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

Le salaire moyen des enseignants titulaires du secteur public affectés en France métropolitaine est de 35 430 € brut annuel (soit 2 950 € brut par mois), et de 29 640 € net annuel (soit 2 470 € net par mois) [Tableau 2]. Les rémunérations sont très variables selon le niveau d'enseignement, le corps et l'âge, qui est très corrélé à l'ancienneté.

Des rémunérations inférieures dans le premier degré

Les enseignants du premier degré touchent en moyenne 8 000 € de moins sur leur salaire brut annuel que les enseignants du second degré. Le montant des primes reçues explique la moitié des différences entre les salaires bruts. La part des primes dans

le salaire brut (dont les heures supplémentaires font partie) est en effet trois fois moins importante pour les enseignants du premier degré que pour ceux du second degré.

Les différences de rémunérations hors primes entre les enseignants des premier et second degrés sont en partie expliquées par la présence dans le second degré des corps d'agrégés et de professeurs de chaire supérieure, plus rémunérés que les autres. Dans le premier degré, les instituteurs, qui sont les seuls enseignants de catégorie B, ont une rémunération moins importante.

Cependant, l'écart de rémunération entre les professeurs des écoles dans le premier degré et les certifiés, les professeurs d'éducation physique (Peps) et les professeurs de lycée pro-

fessionnel (PLP) dans le second degré est important, alors que tous ces enseignants, à l'exception des biadmissibles à l'agrégation, sont rémunérés sur la même grille indiciaire. Les primes expliquent la majorité de l'écart entre les professeurs des écoles et les certifiés et Peps, surtout en début de carrière, période où leur rémunération brute hors primes est identique. Mais les écarts entre ces corps augmentent avec l'âge, notamment chez les plus de 50 ans pour lesquels la différence entre les salaires bruts hors primes atteint 2 000 €.

Plusieurs éléments peuvent contribuer à expliquer les différences entre les rémunérations pour cette classe d'âge. Ainsi, les enseignants du premier degré peuvent partir en retraite 5 ans avant leurs collègues du second degré qui atteignent donc des échelons plus élevés. De plus, les certifiés passent plus fréquemment à la hors classe et des personnels biadmissibles à l'agrégation sont présents parmi les certifiés et Peps.

Les rémunérations hétérogènes des corps du second degré

L'écart entre le salaire brut annuel des certifiés et Peps et celui des PLP est de 1 700 €. Il est dû pour moitié aux primes plus élevées versées aux PLP.

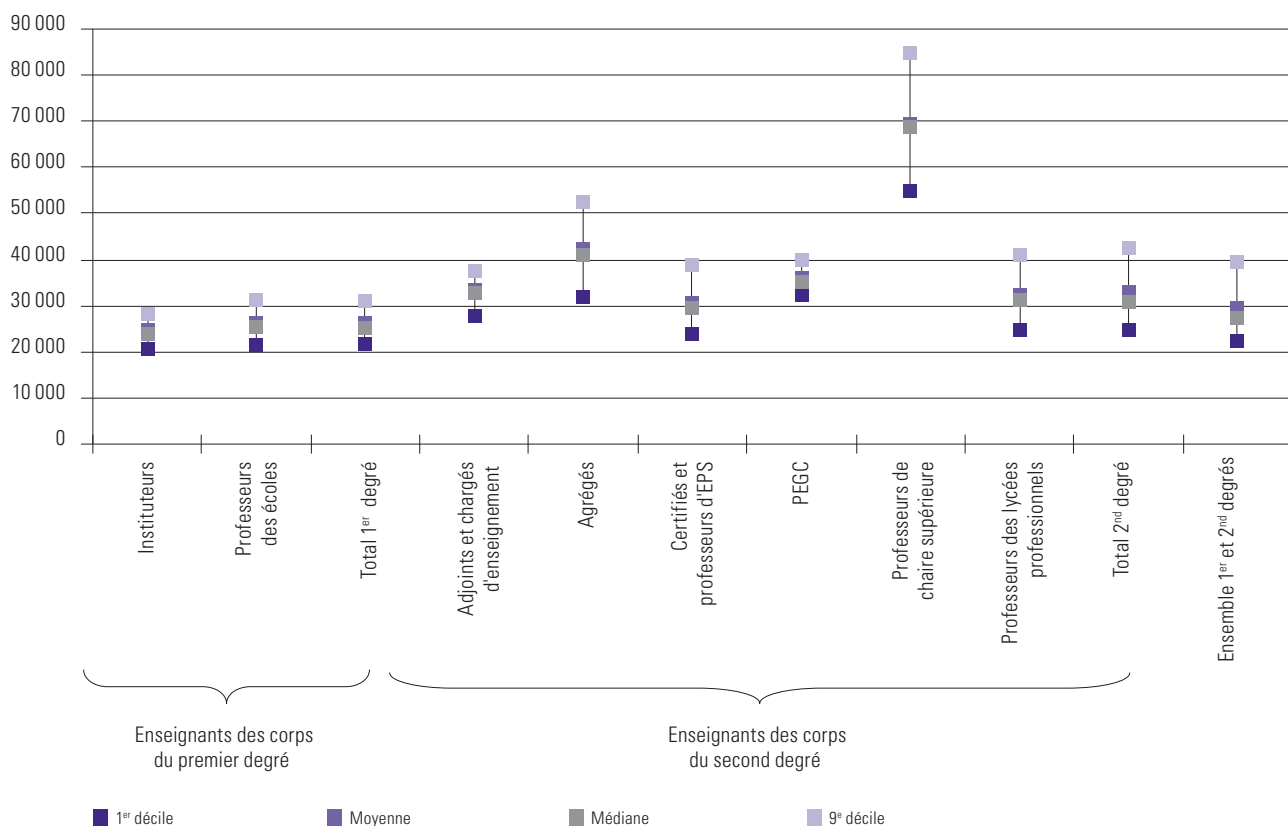
Les certifiés et Peps touchent 13 000 € de moins sur leur salaire brut annuel que les agrégés, dont la part des primes dans le salaire brut est de plus de 17 %, soit 4 points de plus que celle des certifiés et Peps. Les professeurs de chaire supérieure sont de loin les enseignants les mieux rémunérés : leur salaire brut est de 81 000 € brut par an, et 36 % de leurs revenus proviennent de primes.

L'hétérogénéité des salaires à l'intérieur des degrés et des corps

Entre les 10 % des enseignants du premier degré les moins rémunérés et les 10 % les plus rémunérés, l'écart de rémunération nette annuelle est de 10 000 € (écart interdécile) [Tableau 1 et Graphique 1]. Dans le second degré, l'écart entre les salaires nets des 10 % les moins rémunérés et des 10 % les mieux rémunérés est de 18 000 € par an.

Les primes contribuent peu à ces écarts : leur poids dans le salaire brut est assez faible et leur amplitude selon l'âge est relativement faible par rapport à celle du traitement brut hors primes. Les grilles salariales génèrent des écarts importants : les 50 ans et plus ont un salaire brut hors primes supérieur de 40 % à celui des moins de 30 ans dans le premier degré, et de 60 % dans le second degré.

Graphique 1 – Répartition du salaire net chez les personnels enseignants titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011



Note de lecture : 10 % des enseignants gagnent moins de 22 340 € net par an, 10 % gagnent plus de 38 910 € net par an : l'écart interdécile est de 16 570 €. La moitié des enseignants gagnent moins de 28 060 € net par an. La moyenne des rémunérations des enseignants est de 29 640 € net annuel. Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

1.2. Les rémunérations des personnels non enseignants titulaires en France métropolitaine

Tableau 3 – Rémunérations des personnels non enseignants titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011

			Salaire brut	dont primes	Part moyenne des primes dans le salaire brut (en %)	Salaire net				Ratio salaire net moyen hommes/femmes	
			Moyenne	Moyenne		Moyenne	Médiane	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)		
ASS	Catégorie A	Moins de 30 ans	31 296	9 272	29,6	26 494	26 295	23 144	29 685	1,00	
		Entre 30 et 50 ans	42 034	11 843	28,2	35 570	33 227	26 519	47 127	1,07	
		Plus de 50 ans	53 772	14 059	26,1	45 356	41 663	32 201	60 972	1,22	
		Ensemble	47 758	12 911	27,0	40 339	37 309	27 784	55 518	1,13	
	Catégorie B	Moins de 30 ans	23 430	4 790	20,4	19 774	19 397	18 173	22 016	1,00	
		Entre 30 et 50 ans	28 422	4 936	17,4	23 859	23 408	20 284	28 106	0,98	
		Plus de 50 ans	32 045	5 278	16,5	26 818	27 064	22 301	30 539	1,01	
		Ensemble	29 698	5 069	17,1	24 900	24 668	20 422	29 396	0,98	
	Catégorie C	Moins de 30 ans	19 725	2 726	13,8	16 706	16 360	15 777	18 059	1,01	
		Entre 30 et 50 ans	21 355	2 825	13,2	18 001	17 584	16 178	20 194	1,00	
		Plus de 50 ans	23 839	3 003	12,6	19 964	20 137	16 499	22 456	1,00	
		Ensemble	22 407	2 901	12,9	18 832	18 285	16 214	21 804	0,99	
	Ensemble	Moins de 30 ans	22 919	4 518	19,7	19 376	18 715	16 003	24 882	1,09	
Entre 30 et 50 ans		27 639	5 161	18,7	23 279	21 389	16 663	31 730	1,20		
Plus de 50 ans		33 092	6 146	18,6	27 774	24 421	17 697	42 498	1,45		
Ensemble		29 886	5 573	18,6	25 131	22 214	16 825	36 308	1,29		
DIEO	Personnels de direction	Entre 30 et 50 ans	51 342	7 696	15,0	43 033	41 818	35 035	52 590	1,05	
		Plus de 50 ans	61 505	10 196	16,6	51 499	51 040	41 129	62 294	1,05	
		Ensemble	57 085	9 109	16,0	47 817	47 414	37 264	59 003	1,05	
	Personnels d'éducation	Moins de 30 ans	27 573	2 849	10,3	23 061	22 825	20 930	25 242	0,99	
		Entre 30 et 50 ans	33 473	3 126	9,3	27 888	27 529	23 557	32 465	1,03	
		Plus de 50 ans	41 890	3 330	7,9	34 824	35 209	28 141	40 629	1,03	
		Ensemble	35 519	3 171	8,9	29 576	28 603	23 610	37 193	1,06	
	Personnels d'inspection	Entre 30 et 50 ans	52 535	9 543	18,2	44 161	43 007	37 625	52 415	1,03	
		Plus de 50 ans	60 804	10 448	17,2	50 980	50 971	41 359	59 898	1,06	
		Ensemble	58 182	10 161	17,5	48 818	47 339	39 815	58 854	1,05	
	Personnels d'orientation	Moins de 30 ans	23 514	1 064	4,5	19 642	20 526	16 744	22 295	0,91	
		Entre 30 et 50 ans	30 130	1 246	4,1	25 080	24 421	21 684	29 397	1,00	
		Plus de 50 ans	39 035	2 001	5,1	32 451	31 893	26 438	38 595	1,06	
Ensemble		33 690	1 558	4,6	28 028	27 111	21 961	35 322	1,08		
Ensemble	Moins de 30 ans	26 804	2 511	9,4	22 413	22 421	20 109	25 118	1,00		
	Entre 30 et 50 ans	40 163	4 805	12,0	33 569	30 513	23 624	47 305	1,20		
	Plus de 50 ans	54 530	7 797	14,3	45 588	45 594	31 453	59 299	1,13		
	Ensemble	46 419	6 116	13,2	38 803	37 681	24 484	55 098	1,21		
ITRF	Catégorie A	Ensemble	44 271	11 595	26,2	37 450	36 122	26 338	51 357	0,98	
	Catégorie B	Ensemble	29 127	6 227	21,4	24 529	24 108	20 622	29 194	0,99	
	Catégorie C	Ensemble	21 839	2 836	13,0	18 361	17 930	16 221	20 927	1,01	
	Ensemble	Moins de 30 ans	21 292	3 516	16,5	18 022	16 517	15 823	23 491	1,09	
		Entre 30 et 50 ans	25 757	4 696	18,2	21 730	18 959	16 491	31 194	1,15	
		Plus de 50 ans	30 363	5 692	18,7	25 508	20 912	17 047	40 921	1,17	
		Ensemble	27 021	4 959	18,4	22 764	19 412	16 466	34 300	1,16	
	Ensemble	Catégorie A	Moins de 30 ans	28 288	4 767	16,9	23 767	23 394	20 679	27 464	1,06
			Entre 30 et 50 ans	40 586	6 576	16,2	34 037	31 506	24 060	47 134	1,16
Plus de 50 ans			54 235	9 618	17,7	45 460	44 089	31 670	59 526	1,15	
Ensemble			46 667	7 949	17,0	39 127	37 480	25 207	55 080	1,18	
Catégorie B		Moins de 30 ans	23 449	4 822	20,6	19 793	19 418	18 113	22 024	1,01	
		Entre 30 et 50 ans	28 385	5 029	17,7	23 837	23 374	20 285	28 060	0,98	
		Plus de 50 ans	32 045	5 341	16,7	26 822	27 059	22 350	30 510	1,01	
		Ensemble	29 660	5 146	17,3	24 876	24 623	20 432	29 390	0,98	
Catégorie C		Moins de 30 ans	19 701	2 697	13,7	16 682	16 304	15 781	18 059	1,00	
		Entre 30 et 50 ans	21 384	2 819	13,2	18 021	17 627	16 193	20 203	1,00	
		Plus de 50 ans	23 720	2 996	12,6	19 864	20 002	16 521	22 431	1,00	
		Ensemble	22 299	2 889	13,0	18 743	18 202	16 216	21 705	0,99	
Ensemble		Moins de 30 ans	23 405	3 984	17,0	19 744	19 032	15 974	24 882	1,05	
	Entre 30 et 50 ans	31 405	4 999	15,9	26 373	24 001	16 956	40 428	1,26		
	Plus de 50 ans	40 065	6 667	16,6	33 568	29 174	18 603	54 183	1,44		
	Ensemble	34 923	5 692	16,3	29 297	25 585	17 211	48 226	1,35		

Remarque : les ITRF ne sont pas classés par classe d'âge à l'intérieur de chaque catégorie comme les autres personnels car ils sont assez peu nombreux à être rémunérés directement sur le budget du ministère.

Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

Le salaire moyen des personnels non enseignants est de 34 920 € brut annuel (soit 2 910 € brut par mois) et de 29 300 € net annuel (soit 2 440 € net par mois) [Tableau 3]. Ces salaires varient selon la catégorie, l'âge et le type de personnel. Les personnels de catégorie C sont rémunérés en moyenne 18 740 € net par an, ceux de catégorie B 24 880 €, et ceux de catégorie A 39 130 €.

Les personnels de moins de 30 ans perçoivent en moyenne 14 000 € de moins que leurs collègues âgés de plus de 50 ans.

Les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation sont les mieux rémunérés. Composés uniquement de corps de catégorie A, ils sont rémunérés en moyenne 46 420 € brut par an. Parmi eux, les personnels de direction et d'inspection touchent 24 000 € de plus sur leur salaire brut que les personnels d'éducation et d'orientation. Ces écarts sont liés à la fois à des grilles indiciaires plus rémunératrices et à des primes plus élevées pour les personnels de direction et d'inspection.

Les personnels d'éducation et d'orientation, rémunérés sur la même grille salariale que les professeurs certifiés, perçoivent un salaire brut hors primes équivalent à celui des certifiés, mais les primes des personnels d'orientation sont inférieures d'environ

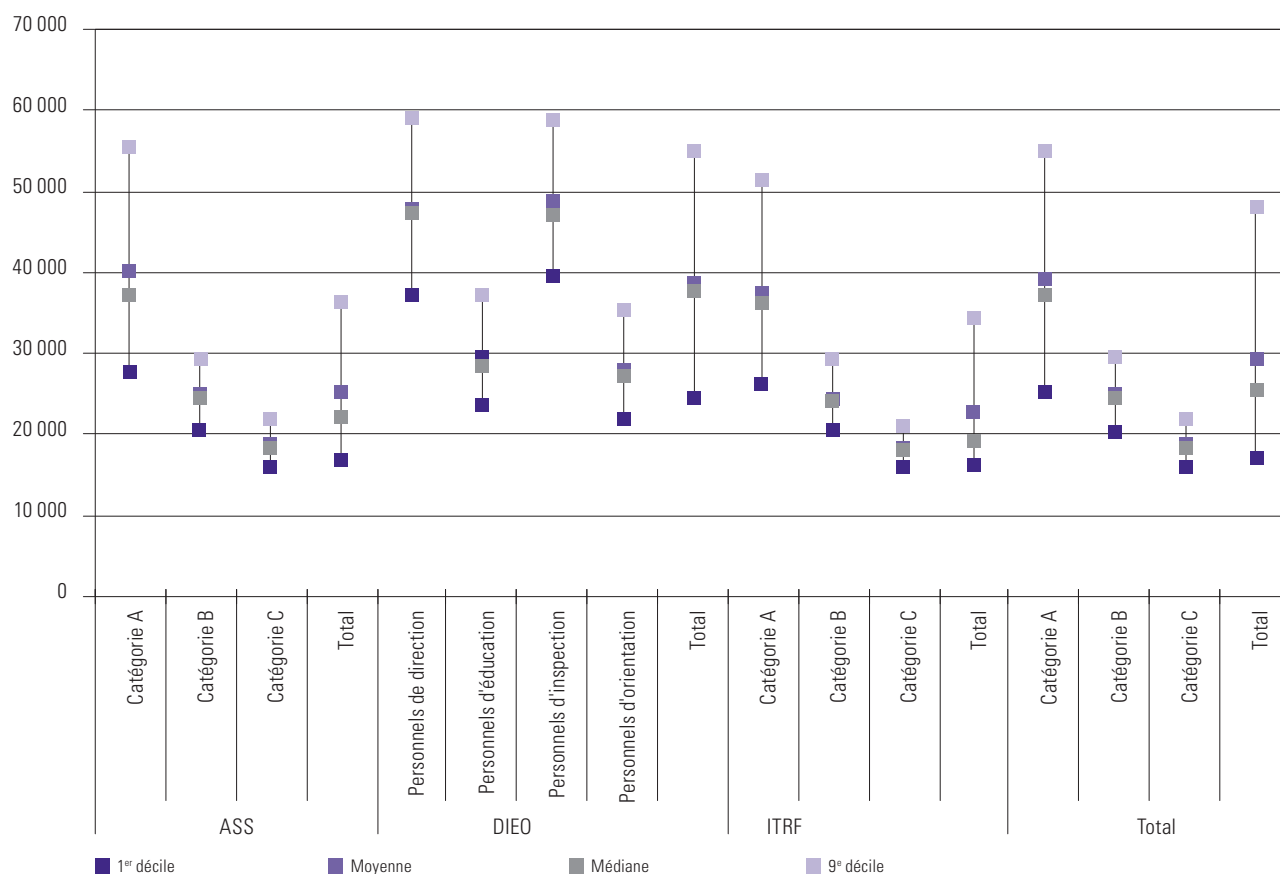
3 500 € à celles des certifiés, et celles des personnels d'éducation le sont de près de 2 000 €.

Le salaire brut moyen des personnels ITRF est inférieur à celui des personnels ASS. La part la plus importante des personnels de catégorie C chez les ITRF ne suffit pas à expliquer cette différence. En effet, à catégorie égale, les personnels ITRF sont un peu moins bien payés que les ASS.

L'écart entre le salaire net annuel des 10 % des personnels les moins rémunérés et celui des 10 % les plus rémunérés est très variable selon la catégorie à laquelle ils appartiennent [Graphique 2]. Cet écart est assez faible chez les personnels de catégorie B et C : 5 500 € chez ceux de catégorie C et 9 000 € chez les catégories B, alors qu'il atteint 30 000 € chez les personnels de catégorie A.

Le salaire net annuel médian des personnels non enseignants est de 25 590 € : 50 % des personnels touchent moins que cette somme, 50 % touchent plus. Ce salaire médian est inférieur au salaire moyen : la concentration de salaires peu élevés tire la médiane vers le bas tandis que des salaires particulièrement élevés tirent la moyenne vers le haut. C'est particulièrement le cas des ITRF et des ASS, composés de nombreux personnels de catégorie C.

Graphique 2 – Répartition du salaire net chez les personnels non enseignants titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011



Note de lecture : 80 % des personnels non enseignants ont un salaire net compris entre 17 211 € et 48 226 €. Les personnels non enseignants perçoivent en moyenne un salaire net de 29 297 €, mais 50 % d'entre eux gagnent moins de 25 585 €.

Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

1.3. Les rémunérations selon le sexe

Parmi les personnels de l'éducation nationale, les femmes représentent 69 % des équivalents temps plein et perçoivent 67 % des rémunérations nettes. À corps ou catégorie et groupe d'âges donnés, les personnels de sexe masculin sont mieux rémunérés. De plus, ils sont plus représentés dans les corps et catégories qui rémunèrent le mieux. Chez les enseignants comme chez les non-enseignants, les inégalités hommes-femmes augmentent avec l'âge.

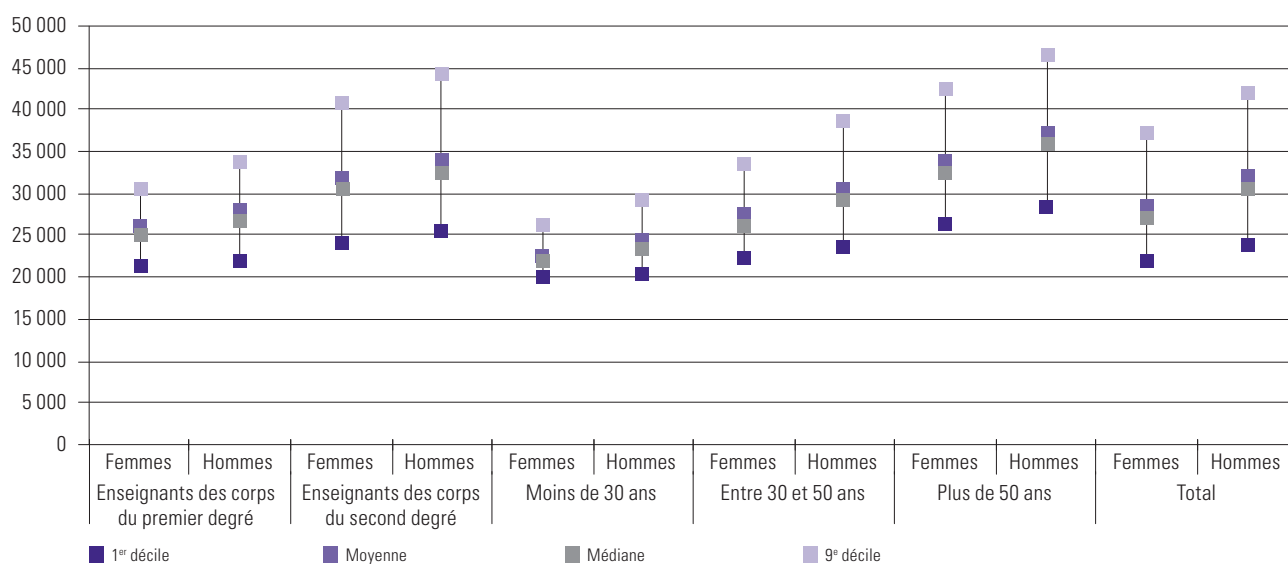
Les enseignants de sexe masculin du premier degré public ont en moyenne un salaire net supérieur de 8 % à celui des femmes, et de 7 % dans le second degré [Tableau 2]. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans les corps du premier degré, où les salaires sont inférieurs à ceux du second degré, et elles sont plus nombreuses dans les corps les moins rémunérés du second degré. Parmi les enseignants du secteur public de France métropolitaine, l'écart de salaire net entre les hommes et les femmes est de 13 %, ce qui correspond à 4 000 € annuels. Les différences sont faibles en début de carrière dans le premier degré et un peu plus élevées dans le second degré [Graphique 3], où les hommes sont proportionnel-

lement plus nombreux dans les corps les mieux rémunérés.

Parmi les personnels non enseignants, l'écart est encore plus important : le salaire net des hommes est supérieur de 35 % à celui des femmes, ce qui correspond à un écart de près de 10 000 € [Tableau 3]. Cet écart important est en partie dû au fait que les femmes sont plus nombreuses dans les catégories où les rémunérations sont les moins élevées : 90 % des personnels de catégorie C des ASS sont des femmes, alors qu'elles ne sont que 65 % dans la catégorie A. Parmi les personnels DIEO, respectivement 70 % et 80 % des personnels d'éducation et d'orientation – personnels les moins bien rémunérés – sont des femmes, tandis qu'elles ne sont que 40 % parmi les personnels de direction et d'inspection. De même, chez les personnels ITRF, 40 % des personnels de catégorie A et B sont des femmes, alors qu'elles représentent 70 % des personnels de catégorie C.

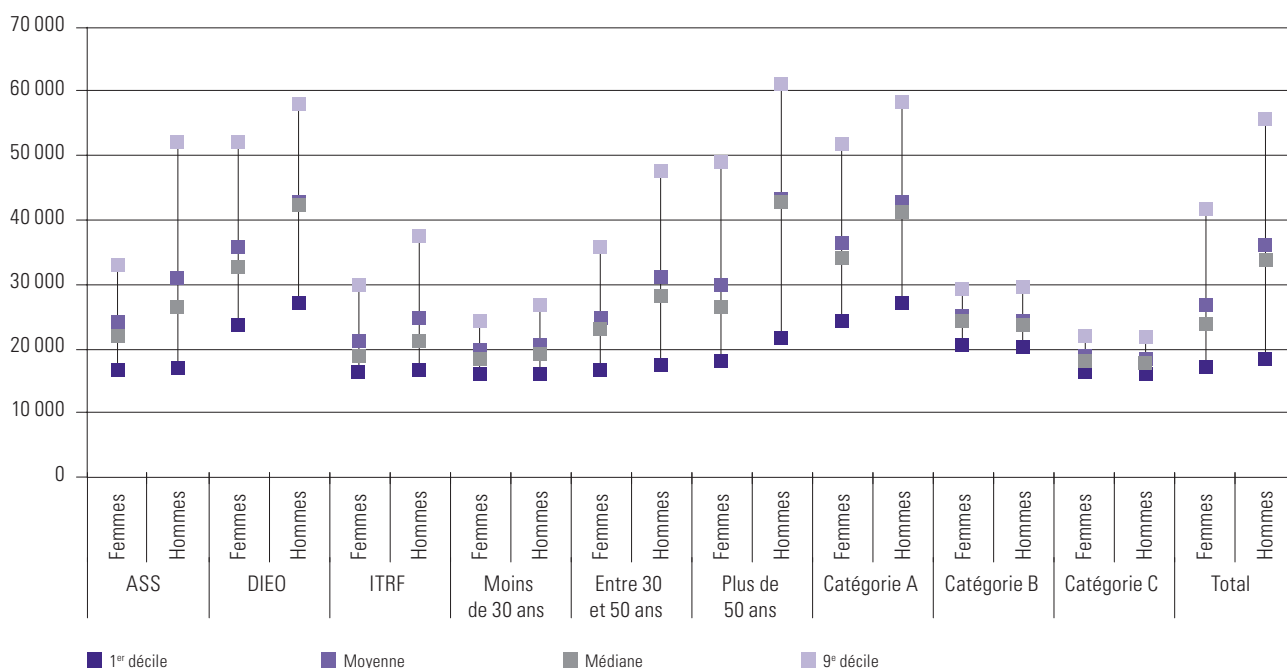
Les différences hommes-femmes sont assez faibles chez les personnels de catégories B et C mais elles sont encore plus nettes chez les personnels non enseignants de catégorie A que chez les enseignants [Graphique 4].

Graphique 3 – Répartition du salaire net selon le sexe des personnels enseignants titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011



Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

Graphique 4 – Répartition du salaire net selon le sexe des personnels non enseignants titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011



Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

2. Les rémunérations dans les départements d'outre-mer

2.1. Les personnels enseignants

Tableau 4 – Rémunérations des personnels enseignants titulaires du secteur public des DOM en 2011

		Salaire brut		Part moyenne des primes dans le salaire brut (en %)	Salaire net				Ratio salaire net moyen DOM/ France métro.	Ratio salaire brut moyen DOM/ France métro.	Ratio primes moyennes DOM/ France métro.	Ratio salaire brut hors primes moyen DOM/ France métro.
		Moyenne	dont primes Moyenne		Moyenne	Médiane	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)				
Enseignants des corps du premier degré	Instituteurs	40 870	14 527	35,5	34 750	33 896	29 198	40 964	1,40	1,37	7,77	0,94
	Professeurs des écoles	44 526	15 256	34,3	37 988	37 068	30 710	45 895	1,45	1,42	9,77	0,98
	Total	44 483	15 247	34,3	37 950	37 020	30 692	45 831	1,45	1,42	9,72	0,98
Enseignants des corps du second degré	Adjoints et chargés d'enseignement	58 274	21 331	36,6	49 828	49 159	39 421	57 132	1,49	1,45	5,73	1,01
	Agrégés	70 467	28 967	41,1	60 597	60 385	47 264	74 360	1,44	1,41	3,37	1,00
	Certifiés et professeurs d'EPS	52 165	20 375	39,1	44 716	43 310	34 663	56 495	1,45	1,42	4,08	1,00
	PEGC	60 225	21 990	36,5	51 470	50 639	46 710	57 151	1,43	1,39	4,85	0,99
	Professeurs de chaire supérieure	103 991	53 380	51,3	90 540	91 902	67 956	108 787	1,30	1,28	1,84	0,96
	Professeurs des lycées professionnels	54 730	21 602	39,5	46 903	45 918	35 993	58 621	1,45	1,42	3,78	1,01
	Total	54 554	21 443	39,3	46 775	45 234	35 306	59 509	1,42	1,39	3,74	0,99
Total	49 782	18 507	37,2	42 593	40 857	32 128	55 394	1,44	1,41	4,94	0,99	

Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

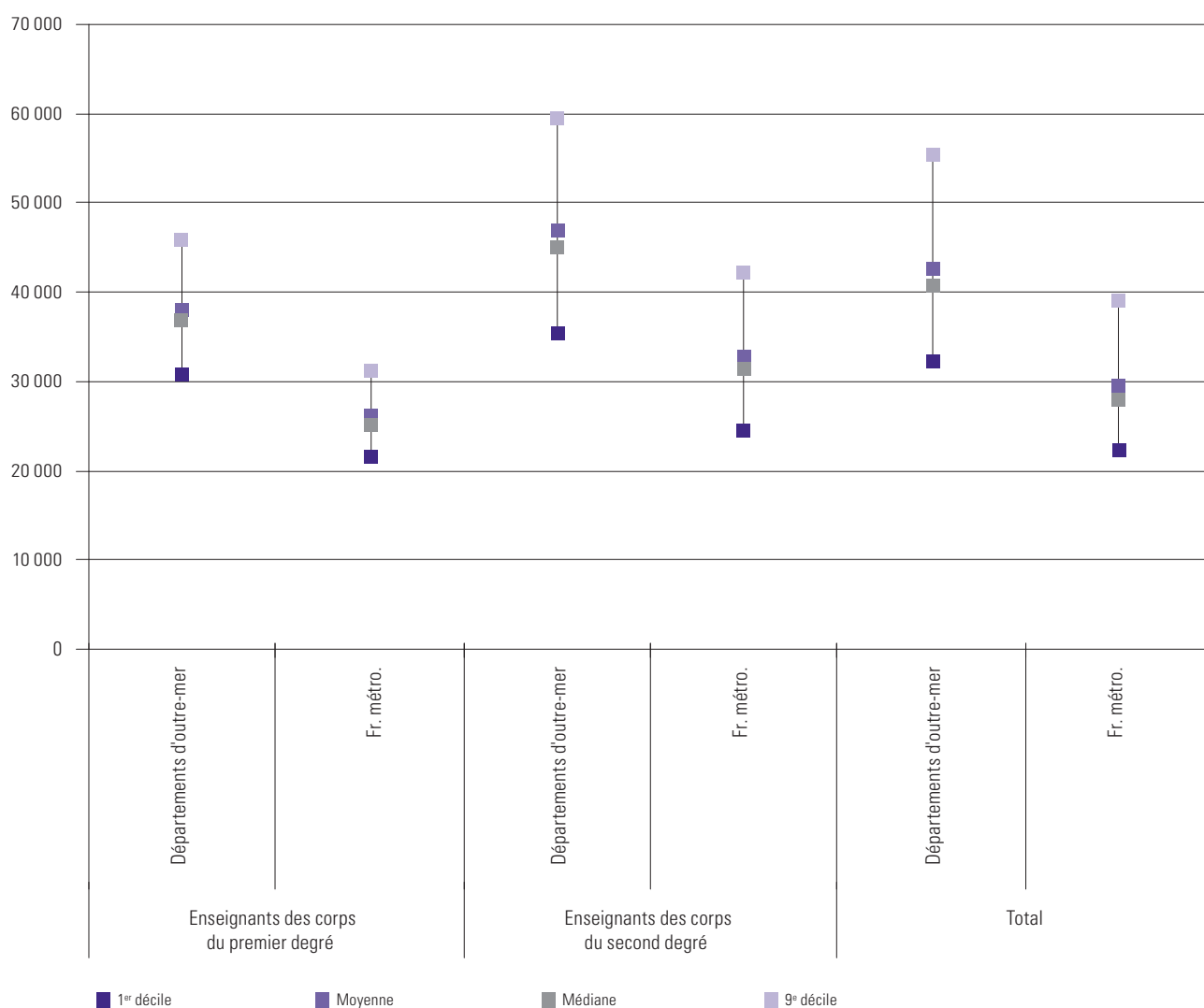
Dans le premier comme dans le second degré, le salaire brut des enseignants des départements d'outre-mer est environ 40 % plus élevé que celui des enseignants de France métropolitaine, essentiellement en raison du montant élevé des primes, qui y représentent plus d'un tiers du salaire brut [Tableau 4]. La rémunération principale est en effet majorée d'au moins 40 % dans les DOM et les personnels y bénéficient de primes spéciales. Le traitement brut hors primes est, lui, légèrement inférieur chez les enseignants des DOM.

Dans le premier degré, les primes correspondent à 34 % du

salaire brut et leur montant moyen est près de dix fois plus élevé que celui des enseignants de France métropolitaine. Dans le second degré, la part des primes est plus importante encore, elles représentent 39 % du salaire brut des enseignants des DOM et leur montant moyen est près de quatre fois plus élevé que celui de leurs collègues métropolitains.

Le salaire net des enseignants des DOM est supérieur d'en moyenne 44 % à celui de leurs collègues de France métropolitaine [Graphique 5], ce qui représente une différence d'environ 12 900 € nets annuels.

Graphique 5 – Répartition du salaire net chez les personnels enseignants titulaires du secteur public des DOM et de France métropolitaine en 2011



Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

2.2. Les personnels non enseignants

Tableau 5 – Rémunérations des personnels non enseignants titulaires du secteur public des DOM en 2011

		Salaire brut		Part moyenne des primes dans le salaire brut (en %)	Salaire net				Ratio salaire net moyen DOM/France métro.	Ratio salaire brut moyen DOM/France métro.	Ratio primes moyennes DOM/France métro.	Ratio salaire brut hors primes moyen DOM/France métro.
		Moyenne	dont primes Moyenne		Moyenne	Médiane	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)				
ASS	Catégorie A	63 430	29 011	45,7	54 574	52 379	38 149	71 271	1,35	1,33	2,25	0,99
	Catégorie B	40 240	16 073	39,9	34 511	34 151	28 144	41 281	1,39	1,35	3,17	0,98
	Catégorie C	30 738	11 239	36,6	26 272	26 025	21 983	30 402	1,40	1,37	3,87	1,00
	Moins de 30 ans	31 318	13 061	41,7	26 885	26 755	21 414	34 644	1,39	1,37	2,89	0,99
	Entre 30 et 50 ans	36 855	15 003	40,7	31 639	28 998	22 596	43 433	1,36	1,33	2,91	0,97
	Plus de 50 ans	43 214	17 230	39,9	37 001	31 832	25 452	58 158	1,33	1,31	2,80	0,96
	Ensemble	39 761	16 021	40,3	34 088	30 298	23 460	49 432	1,36	1,33	2,87	0,98
DIEO	Personnels de direction	81 963	32 613	39,8	70 254	69 207	54 806	87 191	1,47	1,44	3,58	1,03
	Personnels d'éducation	50 411	18 376	36,5	43 064	41 883	33 246	54 388	1,46	1,42	5,80	0,99
	Personnels d'inspection	81 100	33 114	40,8	69 667	68 961	55 864	82 177	1,43	1,39	3,26	1,00
	Personnels d'orientation	47 785	16 523	34,6	40 701	38 109	31 334	52 916	1,45	1,42	10,61	0,97
	Moins de 30 ans	38 727	14 651	37,8	33 157	32 525	29 716	38 958	1,48	1,44	5,83	0,99
	Entre 30 et 50 ans	55 226	20 912	37,9	47 295	42 652	32 849	67 319	1,41	1,38	4,35	0,97
	Plus de 50 ans	76 873	30 005	39,0	65 802	64 999	45 713	85 975	1,44	1,41	3,85	1,00
Ensemble	66 181	25 522	38,6	56 661	54 995	34 638	81 122	1,46	1,43	4,17	1,01	
ITRF	Catégorie A	59 451	27 296	45,9	51 335	48 893	35 845	72 173	1,37	1,34	2,35	0,98
	Catégorie B	38 255	16 406	42,9	32 923	32 628	27 432	39 615	1,34	1,31	2,63	0,95
	Catégorie C	30 033	11 425	38,0	25 697	25 199	22 873	29 306	1,40	1,38	4,03	0,98
	Moins de 30 ans	27 583	11 241	40,8	23 670	23 587	21 661	25 701	1,31	1,30	3,20	0,92
	Entre 30 et 50 ans	35 616	14 785	41,5	30 620	26 392	23 508	44 331	1,41	1,38	3,15	0,99
	Plus de 50 ans	41 157	16 810	40,8	35 286	28 838	23 461	56 919	1,38	1,36	2,95	0,99
	Ensemble	37 063	15 293	41,3	31 832	27 126	23 461	48 893	1,40	1,37	3,08	0,99
Ensemble	Catégorie A	65 301	26 344	40,3	55 984	54 164	35 395	79 553	1,43	1,40	3,31	1,01
	Catégorie B	40 121	16 093	40,1	34 415	33 979	28 059	41 200	1,38	1,35	3,13	0,98
	Catégorie C	30 599	11 275	36,8	26 158	25 814	22 128	30 210	1,40	1,37	3,90	1,00
	Moins de 30 ans	32 392	13 075	40,4	27 783	27 234	21 661	34 638	1,41	1,38	3,28	0,99
	Entre 30 et 50 ans	42 321	16 783	39,7	36 301	32 795	23 488	56 686	1,38	1,35	3,36	0,97
	Plus de 50 ans	55 380	21 871	39,5	47 414	41 507	26 397	77 701	1,41	1,38	3,28	1,00
	Ensemble	48 296	19 113	39,6	41 385	35 143	24 152	69 610	1,41	1,38	3,36	1,00

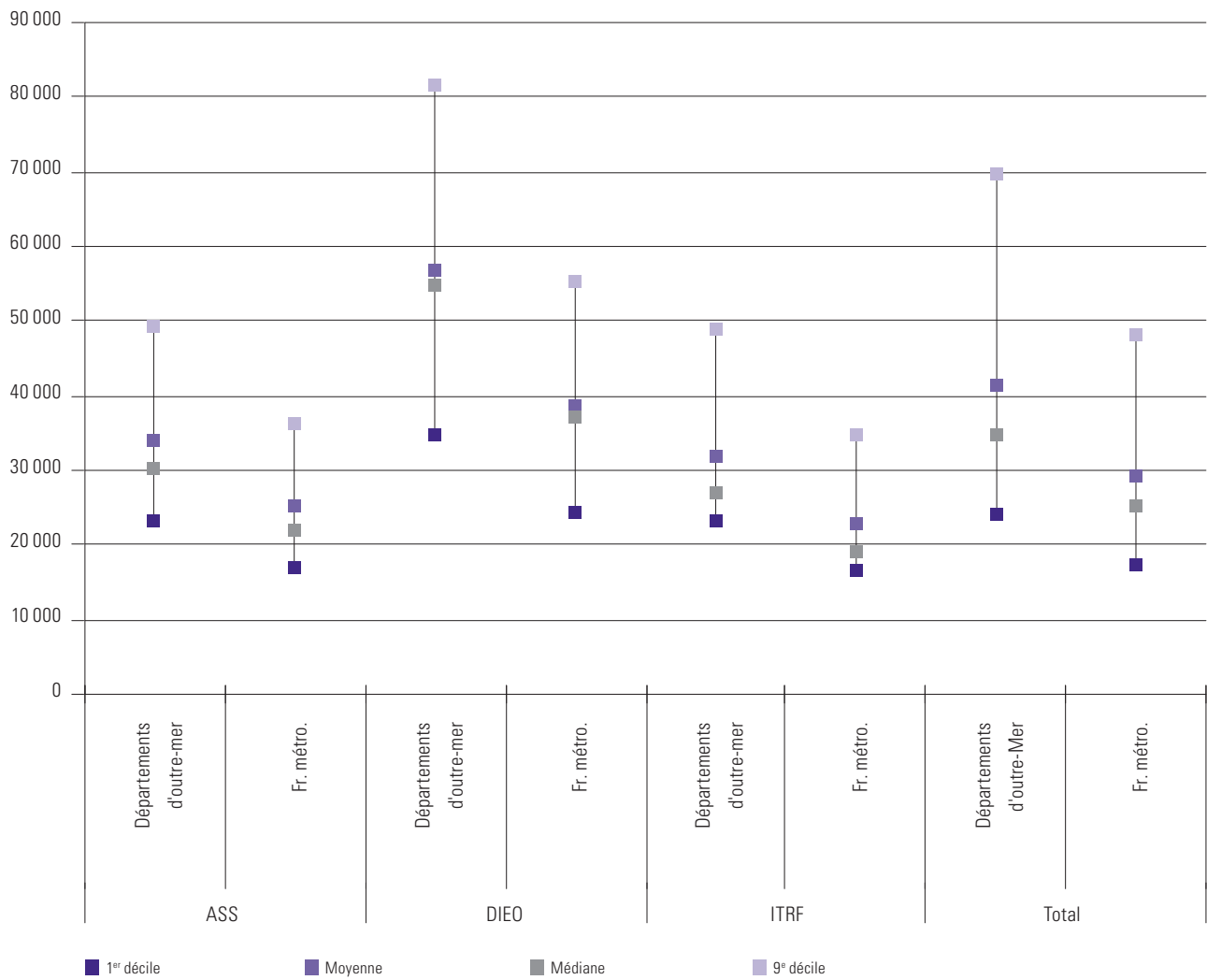
Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

Les personnels non enseignants gagnent également plus que leurs collègues métropolitains : les ASS et les ITRF ont des salaires bruts plus élevés d'environ 35 %, grâce à des primes dont le montant est environ trois fois plus élevé qu'en France métropolitaine [Tableau 5]. Pour les DIEO, le salaire des personnels travaillant dans les DOM est plus élevé de 43 %, les primes

étant plus de quatre fois plus importantes. Les salaires bruts hors primes sont équivalents.

Les non-enseignants des DOM ont des salaires nets supérieurs de 41 % à ceux de leurs collègues de France métropolitaine [Graphique 6], ce qui représente une différence d'environ 12 100 € nets annuels.

Graphique 6 – Répartition du salaire net chez les personnels non enseignants titulaires du secteur public des DOM et de France métropolitaine en 2011



Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

3. Les rémunérations des enseignants du secteur privé (en France métropolitaine)

Tableau 6 – Rémunérations des personnels enseignants du secteur privé de France métropolitaine en 2011

		Salaire brut	dont primes	Part moyenne des primes dans le salaire brut (en %)	Salaire net				Ratio salaire net moyen privé/public	Ratio salaire brut moyen privé/public	Ratio primes moyennes privé/public	Ratio salaire brut hors primes moyen privé/public
		Moyenne	Moyenne		Moyenne	Médiane	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)				
Enseignants des corps du premier degré	Instituteurs	22 067	709	3,2	17 591	17 194	15 067	20 216	0,71	0,74	0,38	0,76
	Professeurs des écoles	30 268	744	2,5	23 801	23 662	19 511	27 853	0,91	0,97	0,48	0,99
	Moins de 30 ans	24 748	856	3,5	19 387	19 285	18 368	20 371	0,89	0,95	0,51	0,98
	Entre 30 et 50 ans	28 962	670	2,3	22 760	22 660	19 533	26 139	0,89	0,95	0,46	0,97
	Plus de 50 ans	34 018	872	2,6	26 828	26 755	23 175	31 127	0,89	0,94	0,47	0,96
	Total	30 043	743	2,5	23 631	23 493	19 275	27 784	0,91	0,96	0,47	0,99
Enseignants des corps du second degré	Adjoints et chargés d'enseignement	30 303	4 660	15,4	23 918	23 448	19 754	27 928	0,71	0,75	1,25	0,70
	Agrégés	52 267	9 336	17,9	42 186	41 188	33 473	52 018	1,00	1,05	1,08	1,04
	Certifiés et professeurs d'EPS	36 506	5 053	13,8	29 002	28 105	22 924	36 486	0,94	0,99	1,01	0,99
	PEGC	42 716	4 167	9,8	34 163	34 303	31 066	37 248	0,95	0,99	0,92	1,00
	Professeurs de chaire supérieure	79 576	28 938	36,4	64 958	63 488	55 282	73 191	0,93	0,98	1,00	0,97
	Professeurs des lycées professionnels	37 981	5 947	15,7	30 237	29 354	23 914	37 539	0,94	0,99	1,04	0,98
	Moins de 30 ans	28 925	4 951	17,1	22 787	22 504	19 705	25 909	0,92	0,98	1,01	0,97
	Entre 30 et 50 ans	34 608	5 458	15,8	27 437	26 699	22 367	33 257	0,88	0,93	0,94	0,93
	Plus de 50 ans	40 865	5 129	12,6	32 622	31 839	25 148	40 217	0,85	0,88	0,88	0,89
Total	36 838	5 310	14,4	29 288	28 120	22 645	37 384	0,89	0,94	0,93	0,94	
Total	34 474	3 721	10,8	27 319	26 229	20 520	35 479	0,92	0,97	0,99	0,97	

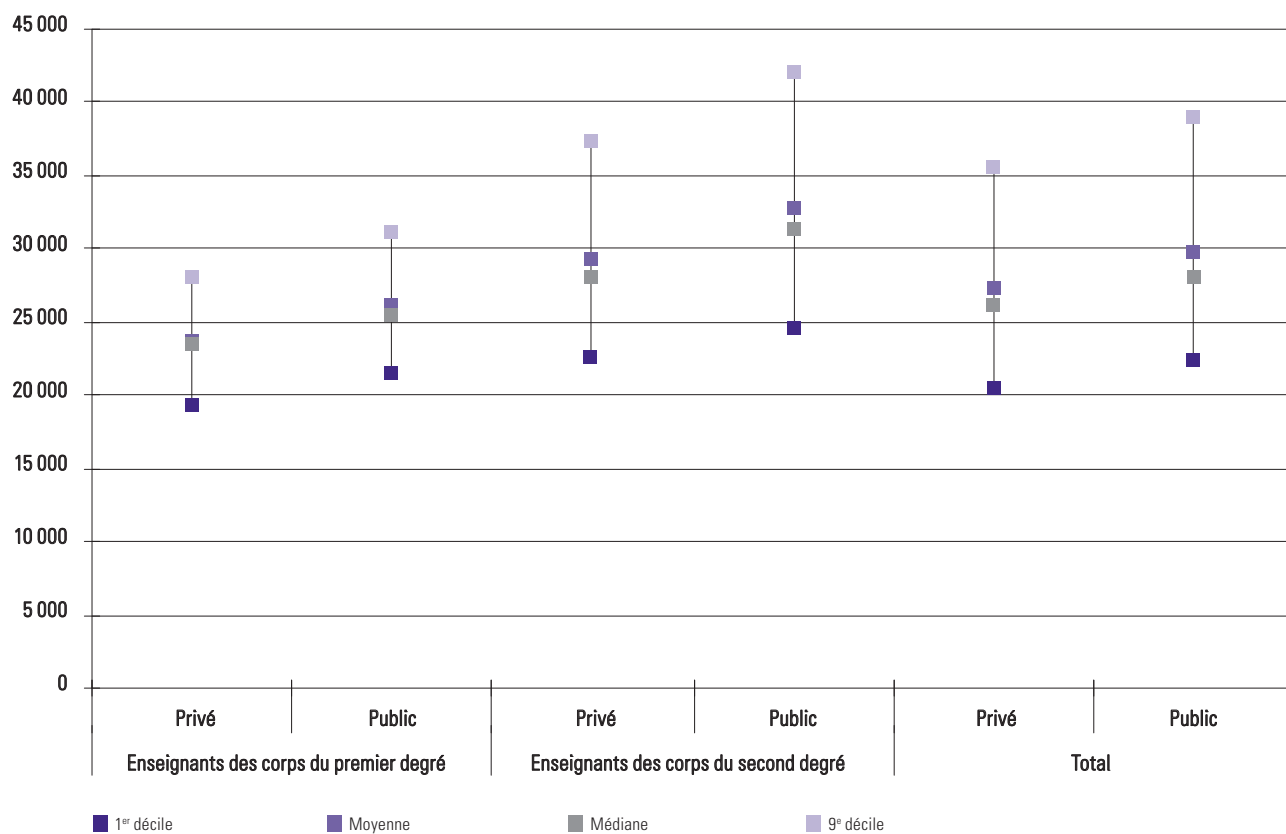
Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

Les salaires bruts dans le secteur privé sont inférieurs à ceux du public, sauf pour les enseignants agrégés. Ces derniers sont en effets plus âgés que leurs homologues du public en raison de leur mode de recrutement.

Dans le premier degré, le salaire brut hors primes est légèrement inférieur dans le secteur privé, mais le montant des primes est deux fois moins important que celui de leurs collègues du public : les primes représentent moins de 2,5% de leur salaire brut. Le salaire brut du privé, primes comprises, est inférieur de 4% à celui du public.

À l'inverse, pour les principaux corps du second degré, les primes sont souvent plus élevées dans le secteur privé que dans le public. Cependant, sur l'ensemble des enseignants du second degré, les primes sont inférieures dans le privé, car les enseignants du second degré sont proportionnellement moins nombreux dans les corps les mieux rémunérés (agrégés et professeurs de chaire supérieure). Les enseignants du secteur privé touchent donc une rémunération nette annuelle inférieure de 8% [Graphique 7] à celle de leurs collègues métropolitains du secteur public, soit environ 2 300 € de moins.

Graphique 7 – Répartition du salaire net chez les personnels enseignants des secteurs privé et public de France métropolitaine en 2011



Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP